

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2015

Présents : Patrick BELESSORT, Michel GUAY, Marc LAINE, Claire BECASSE, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absents excusés : Flavien MARQUES, Juliette MOLLARD

Michel GUAY a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 DECEMBRE 2014

Le compte rendu de la séance du 03 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2015-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur municipal, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la Commune.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	57 144.77			132 220.10	57 144.77	132 220.10
Opérations de l'exercice	21 784.54	92 047.40	210 973.86	242 757.64	232 758.40	334 805.04
<b>TOTAUX</b>	<b>78 929.31</b>	<b>92 047.40</b>	<b>210 973.86</b>	<b>374 977.74</b>	<b>289 903.17</b>	<b>467 025.14</b>
Résultats de clôture		13 118.09		164 003.88		177 121.97
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>13 118.09</b>		<b>164 003.88</b>		<b>177 1.97</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2015-03 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER, Receveur municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur municipal, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances du service de l'assainissement

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2015-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		73 383.61		21 421.71		94 805.32
Opérations de l'exercice	4 573.51	11 797.89	18 004.95	25 922.25	22 578.46	37 720.14
<b>TOTAUX</b>	<b>4 573.51</b>	<b>85 181.50</b>	<b>18 004.95</b>	<b>47 343.96</b>	<b>22 578.46</b>	<b>132 525.46</b>
Résultats de clôture		80 607.99		29 339.01		109 947.00
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>80 607.99</b>		<b>29 339.01</b>		<b>109 947.00</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2015-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER, Receveur municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur municipal, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances du service de l'eau.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2015-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	852.74			31 616.01	852.74	31 616.01
Opérations de l'exercice	31 320.00	3 896.66	21 624.97	33 401.56	52 944.97	37 298.22
<b>TOTAUX</b>	<b>32 172.74</b>	<b>3 896.66</b>	<b>21 624.97</b>	<b>65 017.57</b>	<b>53 797.71</b>	<b>68 914.23</b>
Résultats de clôture	28 276.08			43 392.60		15 116.52
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>28 276.08</b>			<b>43 392.60</b>		<b>15 116.52</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2015-07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 43 392.60 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014	
Résultat de l'exercice	11 776.59
Résultats antérieurs reporté	<u>31 616.01</u>
Résultat à affecter	43 392.60
Affectation en réserves en investissement R 1068	28 276.08
Affectation à l'excédent reporté R 002	<b><u>15 116.52</u></b>

## 2015-08 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNE DE DONNEMARIE-DONTILLY

Mr le Maire rappelle la décision prise lors de la rentrée scolaire 2014/2015 de prendre en charge la moitié du coût engendré par les temps d'activité périscolaire, soit environ 200€ par enfant et par an.

En définitif, la participation demandée aux familles correspond à un ticket de garderie par vendredi après-midi.

Les tarifs appliqués sont :

- 1.25€ pour les habitants de Donnemarie-Dontilly
- 2.35€ pour les extérieurs.

Mr le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune de Meigneux et la commune de Donnemarie-Dontilly. Cette convention permet aux administrés de la Commune d'avoir des tarifs identiques à ceux des administrés de Donnemarie-Dontilly concernant les activités du "Temps d'Activité Périscolaire" (TAP).

En signant cette convention la commune s'engage à prendre en charge le différentiel de tarification résultant des tarifs dits extérieurs et les tarifs appliqués aux familles utilisatrices de ces prestations et domiciliées à Donnemarie-Dontilly, concernant les activités du vendredi après-midi.

Après discussion, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention de partenariat avec la commune de Donnemarie-Dontilly.

### PREPARATION BUDGETAIRE

#### COMMUNE

Mr le Maire :

1. Souhaite présenter le budget 2015 sans augmentation des taux des taxes directes locales.
2. Rappelle les travaux à inscrire au budget 2015 :
  - Réfection de la voirie rue de la Vallée Gobin. Les appels d'offre sont en cours. Les travaux débuteront après notification de l'aide parlementaire soit fin avril début mai.
  - Les travaux d'étanchéité sur la toiture du bâtiment Mairie.
  - Pose d'un sol amortissant pour le toboggan.
  - Implantation de radars pédagogiques, conditionnée par l'obtention de la subvention au titre des amendes de police.
  - Pose de 2 miroirs de rue et pour la rue de la gaillarde un panneau "voie sans issue"
3. Propose :
  - L'achat d'une petite auto laveuse pour la salle communale.
  - Le remplacement de quelques chaises et tables de la salle communale.

Le Conseil donne son accord.

#### SERVICE DE L'EAU

Comme évoqué lors de la précédente réunion, il serait souhaitable de terminer au remplacement de tous les branchements en plomb restants (une quarantaine). Pour financer cette opération il sera nécessaire de recourir à l'emprunt (taux attractifs actuellement).

Les excédents actuels du service de l'eau ne sont plus suffisants pour palier à ces charges de travaux, l'augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement doit être envisagée.

#### SERVICE ASSAINISSEMENT

Prévoir d'inscrire au budget l'étude pour la réhabilitation de la station d'épuration.

Le conseil demande si le tarif de la salle communale pour les extérieurs pourrait être augmenté.

## PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le conseil municipal établi les permanences des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 prochains.

### AFFAIRES DIVERSES

- Mr le Maire informe qu'il a été contacté par EDF énergie nouvelles et par la Ste QUADRAN qui a demandé un rendez-vous, fixé au Mardi 10 mars à 10h. Toutes les sociétés insistent beaucoup et sont de plus en plus pressantes. Un projet d'amendement de loi indique qu'aucune éolienne ne pourra être implantée à moins de 1000 m d'une habitation avec un parc d'au moins 5 mâts.  
Depuis la fin de l'année Donnemarie-Dontilly est devenu "Village de caractère" ce qui n'est pas vraiment compatible avec l'implantation d'éolienne sur le territoire.  
D'autre part la ville de Provins, patrimoine mondial de l'Unesco, a demandé d'avoir un périmètre protégé de 20km comme pour la ville de Versailles au lieu de 10km actuellement.  
  
Mr le Maire demande à chaque conseiller son avis sur l'implantation d'éoliennes. L'ensemble du conseil n'est pas du tout favorable à un tel projet.
- Mr le Maire informe qu'il est saisi de plaintes de la part de propriétaires de bois riverains de chemins communaux, sur la dégradation des chemins par le passage incessant de quads et 4X4. Cette période pluvieuse aggrave le phénomène. Pour faciliter leur passage ils n'hésitent pas à créer des chemins parallèles empiétant largement dans les parcelles des propriétaires. Les chemins les plus concernés sont ceux de Saubard et de Meigneux/Valjouan. La première solution est de prendre un arrêté interdisant la circulation à tous véhicules à moteur. Mais comment faire respecter cette interdiction efficacement ?  
Après discussion aucune autre solution efficace n'a été trouvée.
- Chaque conseiller donne compte rendu des réunions syndicales auxquelles ils ont assistés.

Séance levée à vingt-trois heures cinq

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 10 mars 2015

Le Maire,